

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à prendre part à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le **lundi 22 juin 2015 à 16h30** à l'**Hôtel Beau-Rivage Palace, à Lausanne**
(ouverture du bureau de contrôle et des portes à 16h)

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1_ PRÉSENTATION DU RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2014

2_ PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2014

3_ APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE 2014

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

4_ DÉCISION SUR LA RÉPARTITION DU BÉNÉFICE DISPONIBLE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le bénéfice disponible est le suivant:

Report de l'exercice précédent	Fr. 8'549'199
Bénéfice net de l'exercice	Fr. 1'180'178
Montant à disposition de l'Assemblée générale	Fr. 9'729'377

Le Conseil d'administration propose l'emploi suivant du bénéfice disponible:

Dividende de Fr. 2.- par action nominative privilégiée A	
de Fr. 50.- valeur nominale	Fr. 216'000
Report à nouveau	Fr. 9'513'377

5_ DÉCHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

6_ ELECTIONS STATUTAIRES

6.1. Elections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de procéder aux réélections suivantes:

- M. Michel Favre, à Adliswil, pour un mandat de 3 ans en qualité d'administrateur proposé par les actionnaires titulaires des actions nominatives privilégiées A
- M. Christian Seiler, à Sion, pour un mandat de 3 ans
- M. Olivier Verrey, à Jouxteins-Mézery, pour un mandat de 3 ans en qualité d'administrateur

6.2. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société Ofisa, à Lausanne, en qualité d'organe de révision de la société pour une durée d'une année.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, le rapport de gestion contenant les propositions d'emploi du résultat et le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires dès le 21 mai 2015 au siège social, Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne-Ouchy.

PAIEMENT DU DIVIDENDE

Sous réserve d'approbation de la proposition y relative par l'Assemblée générale, le paiement du dividende de l'exercice 2014 se fera, sans frais, valeur 29 juin 2015, à l'ensemble des actions nominatives privilégiées A, selon les modalités suivantes:

Valeur nominale	Fr. 50.—
Dividende brut	Fr. 2.—
Moins: impôt anticipé de 35%	Fr. 0.70
Dividende net par action	Fr. 1.30

Pour les actionnaires détenant des titres émis physiquement (en dépôt auprès d'une banque ou à leur domicile), le dividende sera versé sur les comptes communiqués par les actionnaires ou par mandat.

Cartes d'admission à l'Assemblée générale

Les cartes d'admission à l'Assemblée générale des actionnaires inscrits au registre des actions comme actionnaires avec droit de vote en date du 20 mai 2015 sont jointes à la présente convocation adressée sous pli simple à leur adresse telle qu'indiquée dans le registre des actions. Les cartes d'admission des actionnaires qui seront inscrits au registre des actions avec droit de vote entre le 20 mai et le 5 juin 2015 leur seront envoyées sur demande de leur part adressée à Beau-Rivage Palace SA, Bureau des actions, CP 225, 1000 Lausanne 3. Aucune inscription au registre des actions avec droit de vote ne sera opérée entre le 6 juin 2015 et le 22 juin 2015 inclus. Les cartes d'admission déjà établies perdront leur validité et devront être restituées si les actions auxquelles elles se réfèrent sont vendues et que la transaction est annoncée à la société avant la date de l'Assemblée générale.

REPRÉSENTATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale par leur représentant légal ou par un tiers, au moyen de la procuration figurant au verso de la carte d'admission.

En outre, chaque actionnaire a la possibilité de se faire représenter:

- par sa banque, en qualité de représentant dépositaire
- par les organes de la société
- par Me Jacques Baumgartner, avocat à Lausanne, en qualité de représentant indépendant au sens de l'article 689c CO.
A défaut d'instructions contraires, le représentant indépendant votera dans le sens des propositions du Conseil d'administration.

Les représentants dépositaires au sens de l'article 689d CO sont priés de communiquer le plus tôt possible mais au plus tard le 22 juin 2015 au contrôle à l'entrée de l'Assemblée générale, le nombre des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934 ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Lausanne, le 21 mai 2015
Beau-Rivage Palace SA Lausanne Ouchy

Pour le Conseil d'administration:
Le Président:
François Carrard



BEAU-RIVAGE PALACE
LAUSANNE SWITZERLAND